

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18
Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 04/06/2023
Date d'affichage : 09/06/2023

L'an **deux mil vingt trois, le huit juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, Mme Delphine

HUBLIN-PARIS.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Delphine HUBLIN-PARIS en faveur de Mme Virginie THIERRY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

OBJET : Modification du plan d'épandage des boues de la station

M. le maire expose au Conseil municipal que les producteurs de boues ont pour obligation la mise en oeuvre d'une étude préalable à tout épandage de boues de stations d'épuration. Cette étude a pour objectif de définir le périmètre d'épandage et les modalités de réalisation de ces épandages.

Suite à la cessation d'activité d'un agriculteur, le plan d'épandage doit être modifié afin de prendre en compte des nouvelles parcelles.

Le coût de l'étude du plan d'épandage est estimé à 4 556,00 € hors taxes (5 467,20 € TTC).

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité (par 18 Voix Pour) :

- **APPROUVE** l'étude préalable aux épandages de boues de la station d'épuration pour un montant de 5 467,20 € TTC.
- **S'ENGAGE** à mener à bien cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes demandes de subventions auprès de l'état ou toutes autres instances susceptibles d'apporter son concours financier.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 09/06/2023

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Didier LANGEARD.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

